Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR21.25PR

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 290'000.- pour la mise en conformité des ouvrages de distribution d'eau potable

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 14 septembre 2021.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Apolline CARRARD, Josie EHRBAR, Nathalie GUTIERREZ, Marceline MILLIOUD, Daniel BURDET, Martin LOOS, Pierre-André MICHOUD remplacé par Thierry GABERELL et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de MM. Benoist GUILLARD, Municipal, Philippe GENDRET, Chef de service, Enrico RIBONI, Chef de section Eau-Gaz-Chaleur. Nous les remercions pour les compléments d'informations apportés au préavis déjà bien rédigé.

Ce préavis de demande de crédit d'investissement pour le réseau d'eau de la Ville est le premier de la législature mais, certainement pas le dernier.

Une inspection de l'OFCO (Office de la Consommation du Canton de Vaud) a révélé plusieurs non-conformités indiquées dans le préavis. Une partie de ces travaux consiste à des changements de pièces usées et de modifications mineures sur le réservoir de Beauregard. Le principal travail consiste à établir un plan d'urgence et une analyse des risques en collaboration avec un bureau d'ingénieurs. Les infrastructures mentionnées sont celles qui appartiennent à la Ville et non à la SAGENORD.

Une analyse des risques doit être menée sur l'ensemble du réseau, afin de connaitre les points faibles et maitriser les problèmes qui pourraient apparaître.

Aux environs de l'année 2010, l'OFCO a demandé à la Ville de travailler sur les interconnexions avec les communes alentours et même plus loin, afin de plus pomper l'eau du lac. La station de Bellerive est restée en fonction pour palier à des soucis d'approvisionnement en cas de crise.

Les sources se trouvant sur le plateau, donc proche des cultures, la station de Bellerive s'est avérée très utile, lors de la problématique récente des métabolites de chlorothalonil dans les sources, en diluant cette eau avec l'eau du lac, la concentration de ces produits était plus faible. Elle a bien servi également au mois de juillet lors des inondations. Lors de ce dernier évènement, la chloration de l'eau a dû être plus importante, les utilisateurs l'ont très probablement remarquée.

Sur les 2 principales introductions sur le réseau, un appareil de cyrtométrie sera installé pour assurer une détection plus rapide d'éventuels problèmes. Actuellement, des analyses sont faites chaque semaine, les résultats arrivant après 72 heures. Si un problème est détecté, l'information est donnée trois jours plus tard, ce qui peut poser des soucis. Avec cet instrument la qualité de l'eau est contrôlée quasiment en continu, ce qui limite les risques que de mauvaises bactéries se retrouvent dans l'eau potable. Durant les inondations de cet été, de nombreuses analyses ont dû être commandées ce qui représente un surcoût important.

Pour la station de Bellerive, une mise en conformité est indispensable. Les équipements datent de 1945, et même si actuellement elle n'est utilisée que comme appoint lors de pénurie ou d'autres problèmes sur les sources, elle pourrait être plus employée dans l'avenir. Entre 2005 et 2011, un montant de CHF 540'160.10 a été dépensé pour réaliser des essais pilotes d'optimisation des méthodes de traitement de la station de Bellerive. Un rapport a été envoyé au Canton de Vaud comme proposition de mise en conformité de la station de Bellerive et pièce principale du nouveau plan directeur communal des eaux. Les conclusions du rapport et du plan directeur communal ont été rejetées catégoriquement par le Canton (SCAV). Dans le rapport du préavis n°3 de 2005, accepté à l'unanimité, il est indiqué que « l'eau du Lac de Neuchâtel reste et restera une ressource indispensable pour approvisionner notre Ville en eau potable, cela malgré l'apport appréciable des sources ».

Conclusions:

Le Canton privilégie encore le pompage de l'eau dans les sources mais, la problématique des micropolluants peut nuancer ses désirs. Pour assurer une eau en suffisance et de qualité, une réfection des installations et la mise en conformité de la station de pompage est indispensable. Si une transformation conséquente de cette station est nécessaire, elle sera étudiée et construite par la SAGENORD.

Les études demandées sont nécessaires et les divers travaux de mise en conformité sont obligatoires.

C'est à l'unanimité de ces membres que la commission vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter ce préavis.

Jean-David CHAPUIS

Président

Yverdon-les-Bains, le 25 septembre 2021